

**Réponse municipale à l'interpellation de la Conseillère Johanna Monney :  
«Un écran géant à Malley, pour qui et pour quoi ?»**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Madame la Conseillère Johanna Monney : «Un écran géant à Malley, pour qui et pour quoi ?» déposée et lue au Conseil communal du 5 mars 2018.

**Préambule**

Nul ne peut ignorer l'imposant chantier du futur Centre Sportif de Malley (CHF 227 millions d'investissements). Il avance à satisfaction et fait partie des nombreuses futures nouvelles réalisations majeures dont la friche de Malley va se doter d'ici une dizaine d'années. De manière à anticiper l'information sur cet acteur sportif et économique, il a été décidé d'anticiper la possibilité de communiquer de manière importante sur le devenir de cette future infrastructure. D'où l'existence de cet écran géant, sujet de l'interpellation.

Une fois n'est pas coutume, au vu de la teneur, du nombre et de la spécificité des questions, la Municipalité va répondre de manière certes précise à l'interpellation en question, mais tout en ne respectant pas l'ordre des questions, d'ailleurs non numérotées.

- a. La pose de cet écran a été autorisée par la Municipalité de par son caractère provisoire puisque celui-ci sera fixé sur le nouveau Centre Sportif de Malley (ci-après CSM) en fin de sa construction, soit vers l'automne 2019. Une certaine anticipation a donc été privilégiée.
- b. Plusieurs séances se sont déroulées avec la Police de l'Ouest pour déterminer l'endroit le plus propice par rapport à la proximité des usagers automobiles. La distance séparant l'écran du giratoire en est le résultat.
- c. Cet écran est propriété du CSM et celui-ci l'a entièrement financé à hauteur de quelque CHF 100'000.- au travers du compte de la nouvelle construction et de CHF 17'000.- pour son installation au travers du compte d'exploitation 2018 du CSM. La Commune n'a pas investi dans cet outil de communication. Il est destiné prioritairement à promouvoir le futur CSM et ses atouts tant dans le domaine sportif que de ses spectacles.
- d. Une part de publicité payante est autorisée (pas plus de 30 %) de manière à permettre un amortissement et une rentabilité de l'investissement. Tous les produits de cette publicité rentrent dans les comptes du CSM, dont la Ville de Prilly, on peut le rappeler, est un des principaux actionnaires couvrant le déficit d'exploitation annuel.
- e. L'endroit où se trouve positionné provisoirement cet écran est une parcelle privée propriété de la société INSULA (futur constructeur de la tour du Viaduc). Elle a été mise à disposition gratuitement. Le domaine public ou privé communal n'a donc pas été mis à contribution.
- f. En matière de publications, les 3 communes principalement actionnaires du CSM (Lausanne, Renens et Prilly) ont le libre usage de cet écran pour leur communication communale et ceci gratuitement. Elles utilisent cette possibilité à raison du 70 % des publications.
- g. Si le bilan énergétique et écologique de cet outil de communication n'est peut-être pas des plus extraordinaires à son positionnement provisoire actuel, la Municipalité estime que c'est encore supportable et admissible. Il va sans dire, par contre, que les différents détails et autres précautions permettant le respect de toutes les normes en la matière seront pris lorsqu'il sera fixé à son emplacement définitif sur la paroi du CSM, soit vers fin 2019-début 2020.

Réponse à l'interpellation de Mme J. Monney :  
«Un écran géant à Malley, pour qui et pour quoi ?»

Au vu de ce qui précède, considérant l'intérêt majeur et prioritaire de la nécessité de communiquer de manière optimale sur le chantier et, ensuite, sur la promotion économique du futur CSM, la Municipalité estime en l'état tolérable l'utilisation actuelle et provisoire de cet écran à Malley. Aussi, elle vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de à l'interpellation de Madame la Conseillère Johanna Monney : «Un écran géant à Malley, pour qui et pour quoi ?».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 mai 2018.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillieron

La Secrétaire

J. Mojonnet

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 18 juin 2018.